



ARRETE N° 0015-2024 REGLEMENTANT LA CIRCULATION Ancienne route de Bioge à Evian les Bains

Du 29 janvier au 03 février 2024 inclus

Le Maire,

VU le Code de la route, article R.37.1,

VU le Code pénal, article R.26. 15e et 29,

VU le Code des Collectivités Locales, notamment les articles L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre toutes mesures propres à renforcer la sécurité des usagers de la voie publique,

CONSIDERANT, qu'il y a lieu de réglementer la circulation de tous les véhicules sur le territoire de la Commune de Féternes,

Pour permettre des travaux de : Réparation de GC pour réseau fibre optique SYANE

ARRETE:

<u>Article 1er</u>: Du 29/01/2024 au 03/02/2024 inclus, la circulation de tous les véhicules empruntant l'ancienne route de Bioge à Evian les Bains, sera interdite.

Article 2: L'entreprise CECCON BTP, 74 Avevue de l'Iles, 74960 Annecy - sera tenu de mettre en place et d'entretenir, sous sa responsabilité, la signalisation appropriée à l'état du chantier (panneaux, feux ...).

Article 3: Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- L'entreprise SAS BENARD
- L'entreprise CECCON BTP
- M. le Chef de la Gendarmerie d'EVIAN-LES-BAINS
- M. le Chef du Groupement du Chablais du S.D.I.S

Féternes, le 27/01/2024

Cyprien Tournier 4éme Adjoint en charge de la voirie